



DECISION N° 05-2018/CHU
Portant délégation de signature à Monsieur Arnaud MOREL, Secrétaire général

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu l'arrêté du directeur général du centre national de gestion du 9 juin 2009 nommant Monsieur Arnaud MOREL au Groupe hospitalier sud Réunion ;

Vu la décision n°160-2017/CHU du 23 novembre 2017 relative à la délégation de signature à Monsieur Arnaud MOREL, Secrétaire général ;

Vu l'organigramme fonctionnel de la direction du CHU de La Réunion du 22 novembre 2017 ;

DECIDE

Article premier

Monsieur Arnaud MOREL, Secrétaire général du CHU de La Réunion, dispose d'une délégation de signature.

Article 2

La délégation de signature de Monsieur Arnaud MOREL porte sur les matières suivantes :

1. Management par les pôles

Toutes correspondances internes et externes en matière de management par les pôles au CHU de La Réunion, en particulier en matière de contractualisation interne, de politique d'accompagnement contractuel, d'animation du dialogue de gestion, de la politique de délégation de gestion et du suivi du dispositif de formation des responsables de pôle.

2. Direction de l'enseignement

Tous les actes, décisions et correspondances relatives à :

- La politique de l'enseignement au CHU de La Réunion, se traduisant notamment par la mise en œuvre du Projet stratégique et pédagogique des IES du CHU ;
- L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du budget et des conventions de financement (fonctionnement et investissement) des IES du CHU, en lien avec la direction des affaires financières et du contrôle de gestion de l'établissement ;

- Les relations avec la Région Réunion et les universités partenaires (UFR Santé de l'Université de La Réunion et l'Université de Bordeaux en particulier) en matière de coopération dans les domaines de l'enseignement en santé (IES) et médical ;
- La coordination administrative des instituts des études en santé (IES) du CHU de La Réunion, en lien avec le coordonnateur général des IES ;
- La gestion du personnel de l'enseignement en santé (IES uniquement), notamment en matière de recrutement, d'évolution de carrière, d'évaluation annuelle, en lien avec le coordonnateur général des IES du CHU de La Réunion, les directeurs d'institut et école des IES du CHU et les directions concernées (DRH, DSIRMT) ;
- La représentation du CHU de La Réunion aux travaux et instances de l'enseignement médical (commission de l'enseignement de la CME, commissions de subdivision, observatoire national de la démographie des professions de santé...) et non médical (commissions pédagogiques, conseils techniques, conseils de discipline, administration de GCS) ;
- La représentation du CHU de La Réunion auprès des tutelles et des partenaires institutionnels dans le domaine de l'enseignement médical et en santé ;
- La représentation de la direction générale du CHU de La Réunion dans les instances de l'Institut Régional de Management en Santé Océan Indien ;
- Le suivi des engagements du CHU de La Réunion dans le cadre de l'organisation des enseignements médicaux (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle) et en santé, notamment en ce qui concerne l'« universitarisation » des formations des IES concernées par le processus de reconnaissance des grades licence et master ;
- La représentation du CHU de La Réunion dans les engagements conventionnels intéressant l'enseignement médical (par exemple convention financière CHU/Université de La Réunion, conventions relatives à l'implantation de l'UFR Santé sur le site de Saint Pierre...) et en santé ;
- Tout document relatif aux autorisations d'absence, déplacements du personnel médical et non médical des IES (congrés, ordre de mission, état de frais de mission en particulier) ;
- Les conventions de stage de formation initiale ou continue au sein des IES du CHU, ainsi que des étudiants des universités partenaires accueillis au CHU de La Réunion (Université de La Réunion, universités de France métropolitaine...), à l'exception des étudiants en médecine ;
- Les conventions de formation professionnelle avec les établissements de santé et les OPCA, dans le cadre de la formation initiale ou continue dispensée par les IES du CHU.

3. Direction de la Recherche, de l'Innovation, des Fonds européens et de la Coopération internationale

Monsieur Arnaud MOREL intervient en appui de la directrice de Recherche, de l'Innovation, des Fonds européens et de la Coopération internationale.

A ce titre, il dispose du même champ de délégation de signature que la directrice de Recherche, de l'Innovation, des Fonds européens et de la Coopération internationale, à savoir :

a. Représentation du CHU de La Réunion :

- aux travaux et instances (bureau, comité stratégique, conseil scientifique, ...) du GIRCI sud-ouest outre-mer (groupement interrégional de recherche clinique et d'innovation) ;
- aux réunions/groupes de travail/instances régionales, nationales et internationales portant sur son domaine d'activité (assemblée générale des DRCI, CeNGEPS, Qualitropic, université, structures de recherche, CRI,...) ;

b. Gestion du personnel de la recherche, notamment en matière de recrutement, d'évolution de carrière, en lien avec les directions concernées (DRH, DSIRMT) ;

c. Gestion financière relevant de son champ d'activité (budget recherche, enveloppes MIGAC...);

d. Gestion des dossiers de fonds européens (demande de soutien financier, suivi des crédits obtenus...);

- e. Participation aux travaux préparatoires de la CPHU ;
- f. Application des obligations réglementaires incombant au CHU promoteur ou associé à une étude ou un essai clinique (autorités compétentes, assurance, conventions, ...) ;
- g. Mise en œuvre de la politique de partenariat et de coopération internationale du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion (hormis la signature des conventions et les décisions des structures de coopération) ;
- h. Toute correspondance liée aux champs d'activité de la Recherche, de l'Innovation, des Fonds européens et de la Coopération internationale.

4. Présidence de la commission interne des marchés

Dans le cadre de consultations publiques régies par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et pour ce qui concerne les activités relevant de pôles transversaux, Monsieur Arnaud MOREL peut présider la Commission interne des marchés, dont l'organisation incombe à la cellule des marchés du CHU de La Réunion.

Article 3

Monsieur Arnaud MOREL participe au tour de garde de direction sur le site du CHU Sud, et peut à ce titre et dans ce contexte être amené à prendre certaines décisions, notamment en matière d'admission en soins psychiatriques sans consentement.

Article 4

Dans le cadre de la présente délégation, Monsieur Arnaud MOREL fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour le Directeur général et par délégation,
Le Secrétaire général »**

Article 5

Monsieur Arnaud MOREL réfèrera auprès du Directeur général de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 6

La présente décision sera portée à la connaissance de la Chambre régionale des comptes, du Trésorier du CHU, des membres du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 7

La présente décision annule et remplace la décision n°160-2017/CHU du 23 novembre 2017 relative à la délégation de signature à Monsieur Arnaud MOREL, Secrétaire général.

A Saint Paul, le 1^{er} février 2018

Lionel CALENGE



Le Directeur Général

Arnaud MOREL



Le Secrétaire Général

Diffusion :

- Monsieur Lionel CALENGE, Directeur général du CHU de la Réunion
- Monsieur Patrick GRAS, Directeur général adjoint
- Monsieur Arnaud MOREL, Secrétaire général
- Ensemble de l'équipe de direction
- Conseil de surveillance du CHU de La Réunion
- Trésorier du CHU de La Réunion
- Chambre régionale des comptes de La Réunion
- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion